

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Décembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 3 417 957 Dinars et un résultat net de la période de 220 702 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UNIVERS ACTIONS SICAV» au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 28 Janvier 2015
Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2014	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	2 721 678,512	1 876 543,111
	a- Actions et droits rattachés		2 721 678,512	1 876 543,111
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	696 278,043	492 560,753
	a- Placements monétaires		196 365,064	196 776,032
	b- Disponibilités		499 912,979	295 784,721
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		3 417 956,555	2 369 103,864
	<u>PASSIF</u>		<u>31 553,820</u>	<u>30 384,123</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	10 147,011	12 968,692
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	21 406,809	17 415,431
	<u>ACTIF NET</u>		<u>3 386 402,735</u>	<u>2 338 719,741</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	3 363 706,099	2 334 307,992
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>22 696,636</u>	<u>4 411,749</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,019	-6 742,962
	b- Sommes distribuables de l'exercice		22 694,617	11 154,711
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 417 956,555	2 369 103,864

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.	<u>0,00</u>	<u>70 904,99</u>	<u>0,00</u>	<u>63 752,29</u>
Dividendes		0,00	70 904,99	0,00	63 752,29
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.	<u>1 889,77</u>	<u>8 508,37</u>	<u>1 666,83</u>	<u>6 784,92</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 889,77</u>	<u>79 413,36</u>	<u>1 666,83</u>	<u>70 537,21</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.	<u>-10 151,58</u>	<u>-39 082,94</u>	<u>-8 299,28</u>	<u>-32 398,78</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-8 261,80</u>	<u>40 330,41</u>	<u>-6 632,44</u>	<u>38 138,43</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.	-7 746,55	-32 138,68	-5 863,76	-24 808,23
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-16 008,36</u>	<u>8 191,73</u>	<u>-12 496,21</u>	<u>13 330,19</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		4 199,81	14 502,88	584,93	-2 175,48
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>-11 808,55</u>	<u>22 694,61</u>	<u>-11 911,27</u>	<u>11 154,71</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-4 199,81	-14 502,88	-584,93	2 175,48
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		109 980,60	-145 026,39	-6 924,70	-148 899,78
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		130 953,38	283 190,48	-63 258,37	-5 199,14
<u>Frais de négociation</u>		-4 223,34	-14 009,78	-3 445,06	-8 155,76
<u>Résultat net de la période</u>		<u>220 702,28</u>	<u>132 346,04</u>	<u>-86 124,35</u>	<u>-148 924,50</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 en (DT)

Libellé	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>220 702,285</u>	<u>132 346,043</u>	<u>-86 124,353</u>	<u>-148 924,500</u>
a- Résultat d'exploitation	-16 008,361	8 191,733	-12 496,212	13 330,198
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	109 980,605	-145 026,396	-6 924,709	-148 899,785
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	130 953,385	283 190,487	-63 258,370	-5 199,146
d- Frais de négociation	-4 223,344	-14 009,781	-3 445,062	-8 155,767
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 391,082</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>515 499,837</u>	<u>919 728,033</u>	<u>90 012,422</u>	<u>546 405,613</u>
a- Souscriptions	599 160,695	2 245 711,692	109 304,222	928 768,632
- Capital	629 400,000	2 316 200,000	112 700,000	914 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-35 080,998	-82 752,180	-3 792,614	20 735,709
- Régularisation des sommes distribuables	4 841,693	12 263,872	396,836	-6 067,077
b- Rachats	83 660,858	1 325 983,659	19 291,800	382 363,019
- Capital	86 200,000	1 329 100,000	20 000,000	375 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 180,709	-895,977	-772,379	9 588,015
- Régularisation des sommes distribuables	641,567	-2 220,364	64,179	-2 424,996
VARIATION DE L'ACTIF NET	736 202,122	1 047 682,994	3 888,069	397 481,113
Actif net				
a- En début de période	2 650 200,613	2 338 719,741	2 334 831,672	1 941 238,628
b- En fin de période	3 386 402,735	3 386 402,735	2 338 719,741	2 338 719,741
Nombre d'actions				
a- En début de période	29 216	24 777	23 850	19 388
b- En fin de période	34 648	34 648	24 777	24 777
VALEUR LIQUIDATIVE	97,737	97,737	94,390	94,390
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	30,73%	3,73%	-14,21%	-5,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2014 d'actions et droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>2 803 751,439</u>	<u>2 721 678,512</u>	<u>79,63%</u>
ADWYA	20 750	145 869,300	169 589,750	4,96%
ARTES	20 000	149 726,369	160 020,000	4,68%
ASSAD	15 500	114 231,590	124 201,500	3,63%
BIAT	3 500	219 303,787	275 642,500	8,06%
CARTHAGE CEMENT	130 000	435 981,313	315 510,000	9,23%
CELLCOM	16 310	127 478,567	132 828,640	3,89%
LANDOR	19 000	132 365,333	102 220,000	2,99%
MONOPRIX	11 500	222 026,231	252 241,000	7,38%
OTH	18 370	127 009,000	132 355,850	3,87%
SIMPAR	2 500	124 849,334	140 372,500	4,11%
SIMPARNG14	224	11 310,000	11 401,600	0,33%
SOTIPAPIER	33 000	192 788,600	162 888,000	4,77%
SOTRAPIL	17 178	150 854,116	152 094,012	4,45%
SOTUVER	29 716	168 284,164	156 306,160	4,57%
TAWASOL	175 000	172 292,280	130 375,000	3,81%
TPR	24 000	110 782,475	103 632,000	3,03%
TUNIS RE	20 000	198 598,980	200 000,000	5,85%
TOTAL		2 803 751,439	2 721 678,512	79,63%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
	<u>Revenus des Actions</u>	<u>0,000</u>	<u>63 145,590</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>7 759,400</u>	<u>0,000</u>	<u>3 824,695</u>
TOTAL	0,000	70 904,990	0,000	63 752,295

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 696 278,043 dinars et s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	196 365,064	196 776,032
Disponibilités		499 912,979	295 784,721
Total		696 278,043	492 560,753

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	200	11/03/14	190 441,730	196 365,064	5,75%
Total placement BTCT			190 441,730	196 365,064	5,75%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 889,777	7 457,809	1 666,833	6 784,920
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	1 050,567	0,000	0,000
TOTAL	1 889,777	8 508,376	1 666,833	6 784,920

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	10 147,011	12 968,692
	Frais de gestionnaire	2 900,449	1 262,509
	Frais de dépositaire	722,844	1 189,991
	Frais des distributeurs	6 523,718	10 516,192

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	21 406,809	17 415,431
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	270,605	198,852
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur exercice en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	21 136,204	17 216,579

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	2 477 700
* Nombre de titres	24 777
* Nombre d'actionnaires	72
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	2 316 200
* Nombre de titres émis	23 162
Rachats effectués	
* Montant en nominal	1 329 100
* Nombre de titres rachetés	13 291
Capital au 31/12/2014	
* Montant en nominal	3 464 800
* Nombre de titres	34 648
* Nombre d'actionnaires	140

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 1 047 682,994 dinars. Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2014 est de 34 648 contre 24 777 au 31/12/2013.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2013	2 334 307,992	2 334 307,992
Souscriptions de la période	2 316 200,000	2 316 200,000
Rachats de la période	-1 329 100,000	-1 329 100,000
Autres mouvements	42 298,107	64 994,743
-Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-145 026,396	-145 026,396
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	283 190,487	283 190,487
- Frais de négociation	-14 009,781	-14 009,781
- Régularisation des sommes non distribuables	-81 856,203	-81 856,203
- Sommes distribuables		22 696,636
Capital fin de période au 31/12/2014	3 363 706,099	3 386 402,735

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 22 696,636 dinars contre 4 411,749 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,019	-6 742,962
Résultat d'exploitation	8 191,733	13 330,198
Régularisation du résultat d'exploitation	14 502,884	-2 175,487
Total	22 696,636	4 411,749

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période	Période	Période	Période
	du 01/10/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/10/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>10 151,583</u>	<u>39 082,948</u>	<u>8 299,281</u>	<u>32 398,784</u>
Rémunération du gestionnaire	2 900,449	11 166,553	2 371,220	9 256,794
Rémunération du dépositaire	725,115	2 791,649	592,808	2 314,213
Rémunération des distributeurs	6 526,019	25 124,746	5 335,253	20 827,777

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période	Période	Période	Période
	du 01/10/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/10/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>7 746,555</u>	<u>32 138,685</u>	<u>5 863,764</u>	<u>24 808,233</u>
Redevance CMF	725,115	2 791,649	592,808	2 314,213
Services bancaires et assimilés	0,000	1 490,236	0,000	1 581,019
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	1,056
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 021,440	27 856,800	5 270,956	20 911,945

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs : **4-1 Rémunération du gestionnaire**

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.